

Clermont-Ferrand, le 26 janvier 2026

Communiqué de presse

Signature d'une **Convention cadre de coopération** entre **l'Université Clermont Auvergne** et le **Crous Clermont Auvergne**

Vendredi 23 janvier 2026, Mathias BERNARD, Président de l'Université Clermont Auvergne, et Philippe NEGRIER, Directeur Général du Crous Clermont Auvergne, ont signé une Convention cadre de coopération afin de formaliser les domaines de coopération existants entre les deux établissements ainsi que les modalités de coopération qui en découlent.



De gauche à droite : Blaise PICHON, Vice-président Vie universitaire et conditions de travail de l'UCA, Mathias BERNARD, Président de l'Université Clermont Auvergne, Philippe NEGRIER, Directeur Général du Crous Clermont Auvergne, et Marie-Christine GUILLOT, Directrice Adjointe du Crous Clermont Auvergne

>> 2 établissements partenaires au service des étudiants

Le Crous Clermont Auvergne est un établissement public administratif (EPA) qui a pour vocation d'améliorer les conditions de vie et d'accueil de tous les étudiants tout au long de leurs études. Ses services sont ouverts à tous les étudiants, français ou internationaux régulièrement inscrits dans un établissement d'enseignement supérieur relevant de l'académie de Clermont-Ferrand. Le Crous dispose d'un réseau de partenaires très riche et est parfaitement intégré au sein de son territoire. C'est un opérateur reconnu qui participe avec volontarisme aux politiques de vie étudiante mises en œuvre. Le Crous accompagne la population étudiante, en particulier sur les aides financières, le logement, la restauration, la culture et la vie étudiante, l'accueil d'étudiants internationaux.

L'Université Clermont Auvergne est un établissement public expérimental (EPE) organisé en six instituts, qui accueille environ 36 000 étudiants répartis entre l'agglomération clermontoise et les campus territoriaux d'Aurillac (Cantal), du Puy-en-Velay (Haute-Loire), Vichy, Montluçon et Moulins (Allier). L'UCA bénéficie du label d'excellence I-Site sur le thème « Concevoir des modèles de vie et de production durables ».

Le Crous Clermont Auvergne et l'Université entretiennent déjà des relations fortes pour améliorer les conditions de vie et d'études des étudiants. Ainsi, le Crous Clermont Auvergne est membre de la coordination territoriale portée par l'Université Clermont Auvergne, désormais dénommée Alliance UCA. La stratégie de vie étudiante est une thématique portée par l'Alliance UCA. Convaincus que la qualité de la vie étudiante est un facteur d'attractivité et une condition essentielle à la réussite des étudiants, les établissements membres de l'Alliance UCA portent ensemble le Schéma Directeur de la Vie Étudiante 2022-2026.

La forte collaboration et le partage du Schéma Directeur de la Vie Étudiante entre le Crous et l'Université couvre tout le périmètre de la vie étudiante.



>> Pourquoi cette convention ?

La convention cadre a pour objet de formaliser les domaines de coopération existants entre le Crous Clermont Auvergne et l'Université Clermont Auvergne ainsi que les modalités de coopération qui en découlent dans différents domaines :

- > La restauration
- > Le logement
- > L'accueil et l'information des étudiants
- > La vie de campus (actions culturelles, action sportive, santé et accompagnement social, santé au travail, santé mentale, prévention et éducation à la santé, gestion des aides, actions de sensibilisation)
- > Appui aux initiatives étudiantes : gestion concertée de la CVEC (Contribution Vie Étudiante et de Campus)
- > La valorisation de l'engagement étudiant
- > La stratégie immobilière
- > Partenariat sur les campus territoriaux, accompagnement des étudiants dans le cadre de leur parcours de formation
- > Des représentations réciproques dans les conseils des établissements et les instances/commissions

>> Zoom sur...

>>> Le logement étudiant avec l'Observatoire Territorial du Logement Étudiant

Le Crous est l'opérateur majeur du logement social étudiant sur les campus universitaires. L'Université et le Crous constatent que le logement est un sujet de préoccupation majeur et commun. Le Crous et l'UCA décident de renforcer leur collaboration en matière de logement et de partager les grandes orientations, d'associer leur réflexion et des actions dans le cadre de l'élaboration des schémas directeurs respectifs.

À ce titre, un **Observatoire Territorial du Logement Étudiant** a été constitué avec Clermont Auvergne Métropole. Cet observatoire devra fournir des données et des analyses sur le besoin en logement des étudiants. Il devra permettre d'identifier les zones en tension et les services sollicités par les étudiants. Sous l'égide de cet observatoire, l'Université et le Crous s'engagent à développer l'échange d'informations.

L'Université et le Crous s'accordent pour apporter une réponse conjointe aux besoins en logement des étudiants. Une attention particulière sera accordée aux besoins des étudiants sous statuts spécifiques (handicap, sportif de haut niveau, alternant, internationaux) et à l'accessibilité des sites d'hébergement.

>>> L'accueil des étudiants et notamment des étudiants internationaux avec l'Espace d'Accueil Étudiants

Dans le cadre de la politique d'accueil des futurs et des nouveaux étudiants, le Crous et l'UCA conviennent de mener des actions d'informations conjointes et complémentaires auprès de ce public sous plusieurs formes (Journée Portes Ouvertes commune, Salon Auversup, UCA Travel Tour...).

Par ailleurs, l'UCA contribue au fonctionnement de l'Espace d'Accueil Étudiants (EAE) qui est le service privilégié d'information des étudiants primo-entrants et des étudiants internationaux, service piloté par le Crous au nom des établissements membres de l'Alliance Université Clermont Auvergne. Ce service est le lieu de toutes les informations sur la vie étudiante, il renseigne et accompagne les étudiants dans leurs démarches administratives : transport, santé, logement, titres de séjour, bourses, CVEC, restauration, jobs, culture, sport, etc...

À ce titre, l'UCA met à disposition du Crous des moyens humains, sous la forme d'heures de contrats étudiants. Des réunions de régulation et d'échange seront mises en place à l'initiative du Crous pour réunir régulièrement les acteurs en charge de ces questions. Les services concernés de l'UCA (la direction des Relations internationales et de la Francophonie et la direction de la Vie universitaire), la préfecture du Puy-de-Dôme, la SMTC seront associées aux réunions bilan de l'EAE.

L'UCA et le Crous s'accorderont pour unifier leur réponse et leur accompagnement dans le cadre privilégié de cet espace d'accueil.



>>> La transition écologique dans le domaine de la restauration

L'Université et le Crous mettent en commun leurs efforts pour promouvoir une restauration de qualité et s'engagent à travailler en synergie dans le domaine de la restauration.

À ce titre le Crous aligné avec la politique nationale de transition écologique du Cnous s'engage à proposer une restauration éco-responsable répondant aux enjeux climatiques et conformes aux exigences des lois AGEC et EGALIM. Il visera une restauration toujours plus durable, en abordant non seulement les achats et circuits d'approvisionnement, mais aussi les techniques de préparation, les modes de cuisson et la promotion de repas « bas carbone ».

Trois axes principaux seront explorés :

- > Renforcer l'offre végétarienne et diminuer la part des protéines animales
- > Développer les approvisionnements en produits durables et de qualité
- > Réduire le gaspillage alimentaire.

Dans ce cadre, l'Université, via son Schéma Directeur Développement Durable et Responsabilité Sociétale 2025-2030, et le Crous conduiront des actions communes de sensibilisation et de formation des étudiants. L'Université participera au moins une fois par an à une commission restauration pilotée par le Crous afin de fixer la feuille de route commune et les actions partagées à engager.

Les actions suivantes pourront être mises en place conjointement :

- > Ateliers ludiques d'éducation à l'alimentation : saisonnalité, recettes simples, impact carbone de l'alimentation, jeux
- > Alimentation de proximité : marchés en lien avec des associations étudiantes/épiceries solidaires
- > Travail sur le contenu des distributeurs proposés aux étudiants (et au personnel)
- > Sensibilisation au tri sélectif et au compostage

>>> La santé mentale, la prévention et l'éducation à la santé

L'UCA et le Crous font face à une forte détresse psychique chez les étudiants. Si une partie de cette prise en charge est assurée par le Service de Santé Étudiante constitué en centre de santé, les situations complexes rencontrées en résidence ont conduit à renforcer les dispositifs locaux spécifiques.

Le Crous continuera à communiquer largement auprès des étudiants et de l'Université sur le dispositif national du réseau des Crous d'assistance psychologique 24h/24 et 7j/7. Il cherchera par tous les moyens à identifier des pistes ou des solutions de soutien psychologique et psychiatrique pouvant être proposées aux étudiants en complément des actions conduites par l'Université.

De son côté, l'Université dans le cadre de son plan d'actions spécifique à la prévention en santé mentale pourra compter sur la mobilisation du Crous qui pourra mettre à disposition des ressources complémentaires (salles, moyens de communication, médiation...). L'Université et le Crous mettront en œuvre toutes les actions nécessaires pour étoffer l'offre de services afin de mieux accompagner les étudiants notamment en matière d'éducation à la santé et de continuité des soins.

L'UCA et le Crous s'engagent également dans des formations et actions communes sur la prévention des risques festifs.

>> Fonctionnement et mise en œuvre de la convention

La convention prévoit des modalités de coopération avec notamment la participation de chaque établissement dans les instances délibératives de l'autre. Un comité de pilotage entre l'UCA et le Crous est mis en place et se réunira tous les trimestres pour évoquer les questions et les initiatives liées au logement, à la restauration, à la vie étudiante en général et au suivi de la convention.

Cette convention cadre, qui facilitera la coopération entre les deux établissements afin d'améliorer les conditions d'accueil et d'études des étudiants, est conclue pour une durée de 3 ans.

CONTACTS PRESSE :

> **Crous Clermont Auvergne :**
Élodie DUBEC
elodie.dubec@crous-clermont.fr
04 73 34 44 09 / 06 75 49 24 96

> **Université Clermont Auvergne :**
Claire Hardy - presse@uca.fr
04 73 17 72 89 / 06 43 35 72 01